

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR 4 ANS EN 10 POINTS

Afin de structurer notre organisation autour de notre projet, nous proposons de décliner une feuille de route européenne et internationale qui se déroulera **de 2022 à 2025** qui vise à développer toutes les actions européennes et internationales auprès des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes mais aussi des professionnels et des bénévoles. Notre ambition est de pouvoir accompagner des démarches ici et là-bas basées sur **des valeurs de solidarité internationale, de construction de citoyenneté, de rapports équilibrés entre le Nord et le Sud**. L'Accoord doit jouer un rôle d'animateur des partenariats ici et là-bas pour faciliter la compréhension et la rencontre entre les habitants de notre territoire et du reste du monde en mettant en avant ses spécificités de méthode liées aux fondements de l'éducation populaire.

POINT 1 : Organiser un comité partenarial européen et international

Constituer un groupe de suivi de la feuille de route regroupant les principaux acteurs institutionnels et associatifs engagés à Nantes sur la mobilité Europe et Internationale ainsi que des salariés et bénévoles engagés sur des projets. Il doit nous permettre de pouvoir accompagner le développement de la feuille de route, nous permettre d'initier de nouveaux partenariats, associer tous les acteurs engagés sur cette thématique.

POINT 2 : Obtenir les agréments européens pour organiser nos projets

Obtenir les agréments nous permettant de pouvoir répondre aux programmes Erasmus +, Corps européen de solidarité, et tous ceux nous permettraient de disposer des autorisations, des réseaux et des financements nécessaires à la mise en œuvre de nos projets.

POINT 3 : Structurer l'offre de l'Accoord à partir du Studio 11 / 15

Engager le Studio 11/15 comme étant le lieu ressources pour les adolescents, les jeunes, les familles, les partenaires et les professionnels de l'Accoord. La proximité avec la Maison de l'Europe sera mise en avant pour faciliter les mobilités et la mise en œuvre de projets.

POINT 4 : Qualifier les professionnels et les bénévoles à la mise en œuvre de ces projets

Organiser un plan de formation vers les professionnels et les bénévoles pour leur permettre d'acquérir les principes et les méthodes des projets internationaux et culturels. Ces modules de formation peuvent, également, être proposés dans le cadre d'échanges et de rencontres avec d'autres professionnels et bénévoles dans d'autres pays.

POINT 5 : Ouvrir vers les enfants les projets internationaux et européens

Proposer dans les accueils de loisirs et les lieux accueillant les plus jeunes des projets leur permettant d'appréhender le monde par le jeu, par les échanges à distance avec d'autres groupes d'enfants ou par tout autre projet sensibilisant les plus jeunes à la découverte de l'Europe et du Monde.

POINT 6 : Favoriser les échanges internationaux des adolescents

Initier chaque année dans nos offres de séjours pour les adolescents, des projets coconstruits avec eux leur permettant de rencontrer d'autres groupes de jeunes en Europe et ailleurs. Tous nos projets de séjours internationaux seront, désormais, battis autour de ces principes d'échanges collectifs.

POINT 7 : Promouvoir la mobilité internationale des jeunes

Faciliter la mobilité des jeunes et des jeunes majeurs dans le cadre de projets individuels ou collectifs en les accompagnant et en les mettant en relations avec les programmes à leur attention en ayant une démarche particulière vers les jeunes des quartiers prioritaires.

POINT 8 : Développer des projets dans les centres socioculturels

Proposer aux CSC d'engager des projets de solidarités, de rencontres, d'échanges avec d'autres organisations semblables à nos CSC pour imaginer des jumelages, des rencontres, des actions communes favorisant la découverte des autres.

POINT 9 : Accueillir à Nantes des jeunes, des professionnels, des bénévoles

Faciliter l'accès à des jeunes, à des professionnels ou à des bénévoles d'autres organisations la découverte de notre ville et de notre organisation en les accueillant dans le cadre de dispositifs tel que les Corps européens de solidarité.

POINT 10 : Soutenir les projets des acteurs nantais et partenaires européens ou internationaux

S'engager à accompagner ou à soutenir des projets soutenus par des acteurs associatifs ou institutionnels qui portent des projets de solidarité, de coopération pour lesquels l'Accoord peut apporter un soutien spécifique.

